

**Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié
SMSEAU**

Siège Social
72230 GUÉCÉLARD

Date de convocation : **14/10/2024**
Date d'affichage : **14/10/2024**

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU 24 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical légalement convoqués, se sont réunis à Laigné-en-Belin, sous la présidence de Monsieur Bruno CORBIN.

Étaient présents :

Mesdames Delphine DELAHAYE, Édith MÉNAGE, Laëtitia PICHON,
Messieurs Jean-Louis BARRIER, Jean-Louis BELLANGER, Jean-Yves BOURGE, Pascal CHAUVÉAU, Bruno CORBIN, Rémy COUSIN, Dominique FOLLENFANT, Lionel HUBERT, Jean-Michel GROS, Jacky LECOMTE, Marcel MORTREAU, membres titulaires.

Absente et excusée :

Madame Corinne LEGUILLON,

Absents :

Madame Martine RENAUT,
Messieurs Anthony BRISSAULT, Stéphane BRUNET, Abdelmadjid EL ARRASSE, Stéphane LEFFRAY.

Étaient également présents : Madame Cécile RAOULT et Monsieur Mathéo PRUD'HOMME

Secrétaire de séance : Monsieur Lionel HUBERT

Membres Titulaires en Exercice : 20
Présents ou représentés : 14

ORDRE DU JOUR

1. Point Travaux et Études
 - Projet Saint Mars d'Outillé
 - Étude sur l'Aneraie
2. Protection Sociale Complémentaire
3. Questions et Informations Diverses

➔ Monsieur Lionel HUBERT est désigné Secrétaire de séance.

➔ Monsieur le Président fait lecture des PV du Comité Syndical du 27 juin 2024.
Le PV est approuvé à l'unanimité.

1) Point Travaux et Études

Voir document annexé **2024_CS24OCT_Point Travaux et Études**

→ Projet Saint Mars d'Outillé :

Monsieur Mathéo PRUD'HOMME présente les deux scénarios de remise en fond de vallée possible.

Il précise les difficultés liées à des propriétaires en indivision (présence de 4 frères).

Il explique que deux frères sont pour le tracé de gauche car cela permet de résoudre les problématiques d'écoulement du cours d'eau qui perturbe l'exploitation du maraîcher.

A l'inverse, les deux autres frères sont pour le tracé de droite car cela ne coupe pas les parcelles dont ils sont propriétaires donc pas de perte de foncier.

Monsieur Jean-Louis BELLANGER ne comprend pas l'intérêt de mettre toutes les eaux au même endroit dans le fond de vallée et pense que cela ne résoudra pas les problématiques d'inondations.

Messieurs Jean-Yves BOURGE et Marcel MORTREAU expliquent les avantages d'une remise en fond de vallée : le cours d'eau débordera forcément mais reviendra plus vite dans son lit mineur.

→ Étude sur l'Aneraie :

Monsieur Mathéo PRUD'HOMME rappelle les éléments du diagnostic de la phase 2.

Il présente également les pistes de travaux envisageables :

- Préserver les zones humides du bassin versant
- Restaurer des bonnes conditions d'écoulements
- Mieux connaître les phénomènes hydrologiques (inondations)
- Faire des journées d'entretien de cours d'eau entre riverains de l'Aneraie
- Gestion de la végétation des cours d'eau
- Protection des personnes, des biens et des usages

Monsieur Jean-Louis BELLANGER aurait aimé à ce que le compte-rendu du dernier COPIL soit transmis à tous les délégués avant le comité, afin qu'ils puissent suivre plus facilement l'étude sur l'Aneraie.

Monsieur Mathéo PRUD'HOMME répond que le bureau d'étude est en train de le finaliser.

Au sujet des travaux possibles dans la zone vulnérable (parcelles le long de la RD307 Route du Lude), la question est posée aux membres du Comité Syndical : quelle maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ces travaux qui concernent la problématique inondation ?

Il est rappelé que le SMSEAU n'a que la compétence GEMA (gestion des milieux aquatiques) et que ce sont les CdC qui ont la compétence PI (prévention des inondations).

Monsieur Marcel MORTREAU, fait remarquer que les travaux relevant de la compétence GEMA sont censées améliorer la PI.

Monsieur Pascal CHAUVÉAU, précise que le SMSEAU a déjà beaucoup d'actions prévues pour les prochaines années avec un montant important, il vaut mieux se concentrer sur une seule compétence pour le moment.

Monsieur Jean-Yves BOURGE pense qu'un curage au niveau de la buse est nécessaire et qu'il peut être effectué par les riverains.

2) Protection Sociale Complémentaire

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'un contrat collectif sur le risque prévoyance doit être mis en place par le Syndicat pour le 1^{er} janvier 2025.

Le Centre de Gestion (CDG) propose d'adhérer à un contrat collectif de prévoyance avec COLLECTEAM/ALLIANZ.

Pour adhérer à ce contrat, il faut prendre une délibération avant le 30 novembre 2024 afin de choisir le niveau de garantie de maintien de salaire et de décider du taux de participation du SMSEAU à la cotisation de tous les agents : titulaires et contractuels.

Le projet de cette délibération doit faire l'objet d'un avis préalable au Comité Social Technique du CDG le 12 novembre prochain.

Monsieur le Président rappelle également que la délibération du 23 mars 2022 fixe un montant de participation de 30 € par agent pour le risque prévoyance.

Afin de maintenir ce montant, Monsieur le Président propose un taux à 95% pour le maintien de salaire et à 70% pour la participation du Syndicat à la cotisation de chaque agent.

Les membres du Comité Syndical acceptent la proposition du Président.

3) Questions et Informations Diverses

→ Délégations du Président :

- Signature du contrat pour l'entretien des locaux avec l'entreprise CITADELLE : 264.41 € mensuel
- Signature du devis pour l'écran de projection + visio avec la Société PREMIUM : 5 260.80 €

→ Monsieur le Président informe :

- les travaux du nouveau local sont finis et le déménagement a eu lieu le 30 septembre dernier. L'inauguration se fera en avril/mai 2025.
- Le SMSEAU est en attente de devis pour l'achat ou la location d'un robot tondeuse.
- Aujourd'hui, c'est l'entreprise « Tom Multi service » qui effectue la taille des haies : 1 470 € pour 2 passages par an.

→ Prochain Bureau Syndical => 21 Novembre 2024 à 18h00

→ Prochain Comité Syndical => 21 Novembre 2024 à 18h30

La séance est levée à 20h00